

Dans le cadre de son Cycle annuel de conférences sur la recherche en droit, la **Section de droit civil** présente :

« La culture juridique canadienne des droits de la personne : un obstacle à la justiciabilité des droits sociaux ? »



Christine Vézina, professeure
Faculté de droit – Université Laval

Le jeudi 15 novembre 2018
11h30 à 13h
FTX202

Résumé

De nombreux exemples en droit international, régional et comparé témoignent de la "justiciabilité" des droits sociaux, c'est-à-dire, de la possibilité de faire sanctionner par un juge les atteintes à la jouissance de ces droits. En dépit de ces développements, les tribunaux canadiens demeurent réfractaires à une pleine justiciabilité des droits sociaux alors pourtant que les recherches démontrent que les textes constitutionnels et précédents judiciaires offrent des fondements à cette justiciabilité. Comment alors expliquer la "timidité" des tribunaux et le faible nombre de recours fondés sur ces droits ? Alors que les auteurs cherchent à expliquer cette situation à l'aide d'études théoriques et normatives du droit positif, nous exposerons dans cette conférence, en nous appuyant sur une perspective sociojuridique, en quoi la culture juridique des droits de la personne en matière sociale (santé, logement, pauvreté et éducation) constitue un obstacle à la justiciabilité des droits sociaux au Canada.

Pour ce faire, nous présenterons, dans un premier temps, la démarche méthodologique de la recherche en appuyant sur la pertinence de la recherche empirique pour questionner le *statu quo* juridique. Nous verrons

en quoi les représentations, pratiques, idéologies et valeurs des tribunaux canadiens, des auteurs de doctrine, des avocats de l'aide juridique et des organisations non gouvernementales, jumelés au contenu des *curriculums* de formation des 23 facultés de droit canadiennes contribuent à créer cette culture juridique des droits de la personne. Dans un deuxième temps, nous exposerons les résultats préliminaires de l'étude en nous concentrant sur les représentations, pratiques, idéologies et valeurs cristallisées dans les décisions de la Cour suprême en matière sociale. Nous verrons en quoi cette culture est ou non compatible avec l'approche transformative mise de l'avant par le contenu normatif des droits économiques sociaux et culturels en droit international.

La conférencière

Christine Vézina est professeure à la faculté de droit de l'Université Laval depuis janvier 2014 et directrice du baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales depuis 2017. Elle enseigne, au premier cycle et aux cycles supérieurs, le droit constitutionnel, les droits et libertés fondamentaux et les droits économiques sociaux et culturels. Ses intérêts de recherche portent sur les droits économiques, sociaux et culturels des personnes marginalisées, la mobilisation du droit, la recherche empirique, la sociologie juridique et les liens entre recherche et militantisme. Elle est engagée dans des projets de recherche participative avec des organismes non gouvernementaux, dont la Ligue des droits et libertés, section de Québec et la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. En juin 2018, Mme Vézina fut nommée observatrice indépendante des manifestations entourant le Sommet du G7 par le ministre de la Sécurité publique.

Cette conférence est reconnue comme activité de formation continue par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec. Veuillez signer la feuille des présences à votre arrivée pour obtenir votre attestation.